

MODIFICATION A LA VOIRIE VICINALE

(réf. : voirie/Pairi Daiza/accès Nord/création de voirie)

Le Collège Communal de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de création de voirie a été introduite concernant la création d'un nouvel accès à Pairi Daiza et qui reliera la N56 à la N7.

- **Projet : N56b – Route de liaison N56-N7, liaison Nord du Parc Pairi Daiza à Cambron-Casteau, Gages, Brugelette et Mévergnies-Lez-Lens.**

Motif de l'enquête :

Application du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 22/01/2019 au 22/02/2019 (jour de clôture).

- **soit par écrit** à l'adresse du Collège Communal, Grand Place, 2a à 7940 BRUGELETTE en reprenant toutes vos coordonnées.
- **soit par mail** à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- **soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales** au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous : 068/45.73.10.

Le dossier est disponible sur le site INTERNET de la commune : <http://www.brugelette.be/infos-communales/enquetes-publiques>

Les plans sont également déposés à l'examen du public, à l'Administration Communale, du lundi au vendredi de 9 à 12h ainsi que sur rendez-vous au Service de l'Urbanisme.

Brugelette, le 10 janvier 2019

PAR LE COLLEGE COMMUNAL


La Directrice générale,



K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,



A. DESMARLIERES